

Arrondissement de DUNKERQUE
Canton de WORMHOUT
COMMUNE D'HERZEELE

ARRETE MUNICIPAL N° 261/2023

OBJET : REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION – Rue de Braems – Sté DUBRULLE FAIGNOT TP - prolongation

Le Maire de la Commune d'HERZEELE

VU le Code des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Route ;

VU l'arrêté municipal n° 244/2023 en date du 24/10/2023, mettant en place des mesures de sécurité pour la réalisation de travaux d'assainissement – rue de Braems ;

VU la demande en date du 20/11/2023 – de M. HERLEIN Julien de la Sté DUBRULLE FAIGNOT TP – pour la prolongation de l'autorisation jusqu'au 15/12/2023.

A R R E T E :

ARTICLE 1 : L'arrêté municipal n° 244/2023 du 24 octobre 2023 est prolongé jusqu'au 15 décembre 2023.

ARTICLE 2 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Le responsable de l'arrondissement routier de Dunkerque – e-mail : gdp.dunkerque@lenord.fr
- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Wormhout – email : cob.wormhout@gendarmerie.interieur.gouv.fr
- M. HERLEIN Julien – Sté DUBRULLE FAIGNOT TP – RD 916 « Le Petit Bruxelles » - BP 6 – 59670 Ste MARIE CAPPEL – e-mail : JHerlein@groupeudubrulle.com

Fait à HERZEELE, le 20 novembre 2023

Le Maire,
S.FRANCKE

ARRETE RENDU EXECUTOIRE
PUBLIE et/ou NOTIFIE le : 20 novembre 2023

Le Maire,
S.FRANCKE

